

Financer notre Stratégie énergie-climat : *donnons-nous les moyens de nos engagements*

RAPPORTEURE : JULIA GRIMAUT, COMMISSION ÉCONOMIE ET FINANCES

Pour tenir nos engagements européens de neutralité carbone en 2050 et adapter notre société aux impacts du changement climatique, la France va réhausser ses objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). La première étape est de réduire nos émissions de 55 % en 2030 par rapport à 1990. Dans cette perspective, le Gouvernement prépare sa feuille de route, la Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC), qui se déclinera à travers une nouvelle Loi de programmation quinquennale sur l'énergie et le climat (LPEC) complétée par l'actualisation de la Stratégie nationale bas-carbone 3 (SNBC 3), du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3) et de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3).

Or, au-delà de la déclinaison technique de cette stratégie, la question du financement est cruciale pour assurer sa mise en œuvre effective. Afin d'alimenter les réflexions en amont du débat parlementaire, le CESE se prononce par le présent avis sur les leviers économiques et financiers à privilégier pour assurer un financement de la SFEC à la hauteur de nos engagements, nécessitant la mobilisation de tous les acteurs et intégrant les enjeux de justice sociale.

+70 Mds
d'euros

**d'investissements
climat supplémentaires
par an d'ici 2030
pour se placer sur
la trajectoire de
neutralité carbone**

ACTEURS ET ENJEUX

QUI DOIT SE MOBILISER POUR ASSURER LE FINANCEMENT ET QUELS SONT LES ENJEUX ?

Le coût de l'inaction est très largement supérieur au coût de l'action.

Tous les acteurs doivent se mobiliser :

- **L'État** doit impulser et accompagner davantage
- **Les collectivités** territoriales devront au moins doubler leurs investissements pour

le climat

- **Les entreprises** devront investir pour décarboner leur production et leurs chaînes d'approvisionnement
- **Les ménages** devront modifier leur consommation
- **Les institutions financières** doivent sortir

des investissements bruns et prioriser les projets verts

Les enjeux du financement de la SFEC reflètent des choix sociétaux : répartir l'effort entre privé/public, action collective et individuelle, tout en assurant la justice sociale.

Des propositions pour financer la Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC)

AVIS

1 MESSAGES-CLÉS

- **Tous les outils devront être mobilisés**, y compris la réglementation et la planification qui sont nécessaires pour accompagner le financement de la transition.
- Nous aurons besoin de **programmer dans le temps** les besoins de financements publics pour le climat, pour assurer l'atteinte des objectifs.

2 DES PROPOSITIONS CONCRÈTES (SYNTHÈSE)

→ **Mieux calibrer et cibler les aides publiques :**

- Supprimer progressivement les dépenses budgétaires et fiscales défavorables au climat d'ici 10 ans ;
- Réformer le bouclier tarifaire dans un objectif de justice sociale et d'efficacité de la dépense publique ;
- Arrêter une programmation pluriannuelle des finances publiques pour le climat.

→ **Renforcer les capacités d'action des collectivités territoriales à financer massivement la transition écologique.**

→ **Repenser le rôle de la fiscalité environnementale :**

- Reprendre une trajectoire crédible de prix du carbone avec une parfaite transparence sur l'affectation des recettes et la mise en place de mesures d'accompagnement ciblées ;
- Utiliser une part de la plus-value foncière générée par l'investissement dans les infrastructures pour faciliter le financement des projets favorables à la transition écologique.

→ **Mieux mobiliser l'épargne des ménages :**

- En orientant le livret A vers le financement de la transition écologique et en modernisant le LDDS pour le dédier à la transition écologique.

→ **Agir sur le plan européen pour impulser une dynamique d'investissements pour la transition :**

- Proposer la mise en place d'un Pacte européen d'investissement pour la transition écologique et la création d'un fonds européen pour la transition écologique, sur la base d'un emprunt commun ;
- Proposer des taux d'intérêt différenciés favorables aux investissements verts de la part de la BCE, pour que la politique monétaire contribue plus largement à la transition.

→ **Renforcer le rôle des institutions financières via la réglementation prudentielle :**

- Intégrer les plans de transition des institutions financières dans la réglementation prudentielle ;
- Mettre en place une restriction de financement sur seuls fonds propres pour les nouveaux investissements fossiles.

→ **Aller au-delà des aspects financiers :**

- D'autres leviers sont explorés : planification écologique, réglementation, règles de la concurrence et réforme structurelle des marchés de l'énergie.

LA RAPPORTEURE

Julia Grimault

julia.grimault@lecese.fr • 01 44 43 64 22

Membre du Groupe Environnement et nature du CESE pour lequel elle représente l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE),

Julia Grimault siège à la Commission Économie et Finances. Elle a rapporté le *Rapport annuel sur l'état de la France 2022* en octobre dernier.